



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 81 de l'ordre du jour

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport du Secrétaire général*

Additif

1. Entre le 16 mai et le 28 septembre 2012, 12 nouveaux rapports ont été reçus des États en application des paragraphes 10 et 12 de la résolution 65/30 de l'Assemblée générale. Ces rapports renferment notamment des informations sur les mesures visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que des missions et des représentants jouissant du statut diplomatique auprès des organisations intergouvernementales internationales que les États ont prises sur leurs territoires respectifs.

I. Rapports reçus des États en application du paragraphe 10 de la résolution 65/30 de l'Assemblée générale

2. République arabe syrienne (17 mai 2012)

La Syrie a fait état d'une série d'attaques menées contre la mission diplomatique syrienne dans divers États, comme suit :

Des groupes d'opposition à l'étranger ont exploité les événements en Syrie pour organiser des manifestations non pacifiques devant des missions diplomatiques syriennes dans le monde entier. Les locaux et les biens des missions dans de

* Le présent additif renferme les informations que le Secrétaire général a reçues après le délai prescrit fixé au 15 mai 2012.



nombreux pays ont été attaqués et, dans plusieurs cas, les bâtiments de la mission ont été pris d'assaut, des biens ont été pillés et des documents détruits. Les véhicules de nombreuses missions diplomatiques syriennes ont également été attaqués. Ceci vient s'ajouter aux attaques contre des diplomates syriens dans de nombreuses capitales de par le monde et aux menaces constantes proférées contre des missions diplomatiques et les diplomates qui y sont en poste. Qui plus est, certains États se sont abstenus, dans de nombreux cas, de s'acquitter de leur devoir de protéger les missions diplomatiques syriennes, comme la Convention de 1961 de Vienne sur les relations diplomatiques et d'autres dispositions pertinentes du droit international leur en font obligation.

Ambassade de Syrie au Caire

Le 4 février 2012, un grand nombre de personnes ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade, saccageant ou pillant tous les biens qui s'y trouvaient.

Consulat général de Syrie à Benghazi (Libye)

Le 12 mars 2011, un groupe armé a attaqué le bâtiment du consulat, encerclé la résidence du Consul et tiré à plusieurs reprises, détruisant les bureaux qui s'y trouvaient.

Ambassade de Syrie à Vienne

Le 26 avril 2011, la plaque se trouvant sur la porte de l'ambassade a fait l'objet d'actes de vandalisme.

Le 16 mai 2011, les fenêtres extérieures de l'ambassade ont été brisées.

Le 4 octobre 2011, plusieurs personnes ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade, provoquant d'importants dégâts.

Ambassade de Syrie à Bruxelles

Le 6 août 2011, un groupe de manifestants a souillé le bâtiment de l'ambassade au moyen de grandes quantités de peinture rouge.

Le 10 août 2011, des personnes non identifiées ont souillé les murs et les fenêtres de l'ambassade à la peinture rouge.

Le 18 octobre 2011, huit personnes ont souillé les murs de l'ambassade avec de la peinture rouge.

Le 4 janvier 2012, quatre personnes ont bombé à la peinture rouge les murs de l'ambassade et brisé les fenêtres extérieures.

Le 23 janvier 2012, un groupe a bombé à la peinture rouge les murs de l'ambassade et brisé les fenêtres extérieures.

Le 9 janvier 2012, sept personnes ont bombé à la peinture rouge les murs de l'ambassade.

Le 6 février 2012, une cinquantaine de personnes ont attaqué le bâtiment de l'ambassade et son personnel.

Ambassade de Syrie à Rome

Le 10 février 2012, un groupe a pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade et saccagé les lieux, malgré la présence de gardes du pays hôte.

Ambassade de Syrie à Berlin

Le 1^{er} juin 2011, l'ambassade a été bombardée à la peinture et criblée de débris.

Le 9 octobre 2011, l'ambassade a été attaquée, ses portes ont été défoncées et ses biens saccagés.

Le 3 février 2012, l'ambassade a été attaquée, ses portes ont été défoncées et ses biens saccagés.

Ambassade de Syrie à Londres

Le 4 février 2012, un groupe de manifestants a pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade, brisé les fenêtres, détruit des biens tels que des sièges, des appareils électroniques et des bureaux, et défoncé des portes.

Le 6 août 2011, des œufs ainsi que de la peinture rouge, jaune et noire ont été lancés sur un véhicule diplomatique syrien.

Le 14 mai 2011, une personne a bombardé sur le bâtiment de l'ambassade des phrases insultantes pour les dirigeants syriens.

Le 4 juin 2011, de la peinture rouge a été lancée sur le bâtiment de l'ambassade ainsi que sur un véhicule diplomatique.

Le 8 octobre 2011, le bâtiment de l'ambassade a été pris d'assaut. Les assaillants ont couvert de peinture l'entrée de l'ambassade et tenté d'en défoncer la porte principale. Ils ont également escaladé le bâtiment et ont arraché le drapeau.

Ambassade de Syrie à Amman

Le 13 octobre 2011, un millier de personnes ont manifesté devant l'ambassade et scandé des slogans insultants. Un véhicule appartenant à l'Autorité de distribution d'électricité d'Amman a alimenté en électricité le matériel sono et les appareils d'éclairage utilisés par les manifestants.

Le 14 novembre 2011, quelque 250 personnes ont organisé une manifestation devant l'ambassade et ont scandé des slogans incendiaires. Ils ont aussi tenté de prendre d'assaut le bâtiment de l'ambassade et de hisser le drapeau jordanien.

Le 11 décembre 2011, un groupe prétendant avoir à conclure une affaire a pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade. Les personnels de sécurité de l'ambassade, voulant les refouler, ont été roués de coups au moyen d'instruments que les manifestants avaient sur eux, au point d'en perdre conscience. Les manifestants ont ensuite attaqué des fonctionnaires de l'ambassade, y compris des diplomates. Les forces de sécurité jordaniennes ont arrêté certains des assaillants, tandis que d'autres réussissaient à s'enfuir.

Ambassade de Syrie à Alger

Le 4 février 2012, un groupe a attaqué le bâtiment de l'ambassade et agressé le préposé à l'information ainsi que l'agent de police algérien en faction. Il a ensuite

démoli le portail métallique extérieur en vue de pénétrer dans le bureau de l'Ambassadeur. Le préposé à l'information et l'agent de police se sont battus contre eux jusqu'à ce que la police et des véhicules de sécurité algériens arrivent sur les lieux. Une fois refoulés du bâtiment, certains d'entre eux se sont rassemblés devant l'ambassade tandis que d'autres, pénétrant par le mur de derrière, ont une fois de plus attaqué le préposé à l'information et l'ont ligoté. Ils ont également hissé le drapeau de la prétendue révolution et enregistré l'événement.

Ambassade de Syrie à Koweït

Le 9 août 2011, un groupe de députés de l'Assemblée nationale ont manifesté devant l'ambassade. Lors de cette manifestation, l'un des députés a annoncé que des chefs religieux avaient lancé une fatwa sanctionnant l'assassinat de l'Ambassadeur de Syrie. Les autorités koweïtiennes ont pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'ambassade.

Le 4 février 2012, l'ambassade et la résidence de l'Ambassadeur ont été attaquées. Les assaillants ont pris d'assaut le bureau de l'Ambassadeur et saccagé ce qui s'y trouvait; ils ont ensuite tenté de prendre d'assaut d'autres bureaux de l'ambassade. L'attaque s'est soldée par des dégâts matériels considérables.

Ambassade de Syrie à Athènes

Le 4 février 2012, une soixantaine de personnes ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade et arraché le drapeau syrien. La police grecque est intervenue et a arrêté plusieurs assaillants. Elle a également mené une enquête.

Ambassade de Syrie à Canberra

Le 4 février 2012, une cinquantaine de personnes ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade, défonçant les portes d'entrée et les fenêtres. Les assaillants ont réussi à pénétrer dans le bureau du Chef de la mission, volant son ordinateur et son portefeuille, et dans les bureaux du personnel local. La police australienne a mené une enquête.

Ambassade de Syrie à Djeddah (Arabie saoudite)

Le 14 août 2011, des ressortissants syriens ont pris d'assaut la réception du consulat et ont roué de coups le personnel, tout en scandant des insultes et injures envers l'État syrien. Des agents des forces de sécurité saoudiennes ont été appelés, qui ont arrêté les assaillants.

Ambassade de Syrie à Manama

Le 15 décembre 2011, le mur de l'ambassade a été couvert de slogans incendiaires.

Le 4 février 2012, une cinquantaine de Bahreïniens, menés par un député salafiste, ont lapidé le bâtiment de l'ambassade et scandé des insultes envers les dirigeants syriens. Un autre groupe a pris d'assaut les murs de l'ambassade et mis le feu au bâtiment.

Ambassade de Syrie à Bucarest

Le 25 février 2012, un groupe qui tentait de prendre d'assaut le bâtiment de l'ambassade a réussi à démolir le mât où était hissé le drapeau syrien.

Ambassade de Syrie à Varsovie

Le 14 octobre 2011, un groupe a maculé de peinture la plaque montée sur le mur extérieur de l'ambassade portant le nom de l'ambassade et le sceau de l'État, et bombé des slogans injurieux sur le mur.

Le 5 février 2012, le mur de l'ambassade a été pris d'assaut et le drapeau national arraché. Des slogans insultants ont été bombés sur le mur extérieur de l'ambassade.

Ambassade de Syrie à Madrid

Le 3 octobre 2011, un groupe a affiché des tracts de l'opposition à l'entrée de la résidence de l'Ambassadeur et sur des véhicules diplomatiques appartenant à la Mission.

Le 4 février 2012, une quinzaine de personnes ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade.

Ambassade de Syrie à Jakarta

Le 23 novembre 2011, une personne non identifiée a tenté de pénétrer dans l'ambassade et d'en casser les serrures.

Ambassade de Syrie à Kuala Lumpur

Le 15 août 2011, le mur de l'ambassade a été couvert de slogans incendiaires.

Le 4 février 2012, des manifestants qui tentaient de prendre d'assaut le bâtiment de l'ambassade ont été empêchés de le faire par la police.

Ambassade de Syrie à Ankara

Le 2 août 2011, une trentaine de personnes appartenant à la Confédération des syndicats de fonctionnaires ont manifesté devant l'ambassade et lu une déclaration à la presse. Le Ministère turc des affaires étrangères en avait informé l'ambassade à l'avance. Le même jour, le bâtiment abritant le consulat général à Istanbul a été pris d'assaut, de même que les bureaux de la Syrian Arab Airlines.

Ambassade de Syrie à Prague

Le 10 juillet 2011, les murs de l'ambassade ont été maculés de peinture.

Le 9 octobre 2011, des manifestants ont lapidé l'ambassade.

Ambassade de Syrie à Paris

Le 8 octobre 2011, une dizaine de manifestants se sont rassemblés devant le bâtiment de l'ambassade, ont scandé des slogans hostiles et ont lancé des ordures sur l'immeuble. Les forces de sécurité françaises sont intervenues et ont arrêté deux des assaillants.

Le 23 novembre 2011, une vingtaine de personnes se sont rassemblées devant le bâtiment de l'ambassade, ont scandé des slogans hostiles et ont lancé des ordures sur l'immeuble. Les forces de sécurité françaises sont intervenues et ont interrogé certains des assaillants.

Le 4 février 2012, environ 300 personnes armées de barres de fer qui tentaient de prendre d'assaut l'ambassade ont encerclé le bâtiment. Dans le même temps, des attaques étaient menées contre la section consulaire, dont les bureaux se trouvent au Centre culturel syrien à Paris, et contre les bureaux de la Syrian Arab Airlines.

Ambassade de Syrie à Stockholm

Le 4 février 2012, une quinzaine de personnes qui tentaient de prendre d'assaut le bâtiment de l'ambassade ont été repoussées par la police suédoise. Cette nuit-là, le drapeau national qui flottait au-dessus de l'ambassade a été remplacé par le drapeau de la prétendue révolution.

Ambassade de Syrie à Tunis

Le 4 février 2012, une quarantaine de personnes qui manifestaient devant le bâtiment de l'ambassade ont tenté d'arracher le drapeau syrien et ont bombé des insultes sur le mur.

Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'ONU à New York

Le 14 février 2012, un groupe qui manifestait devant la Mission permanente a suivi le Représentant permanent alors qu'il se dirigeait vers l'ONU, en lui lançant des insultes. Les autorités des États-Unis ont été informées de l'incident et ont promis d'enquêter.

3. Suisse (22 mai 2012)

La Mission permanente de la Suisse a notamment indiqué ce qui suit :

La Suisse prend ses responsabilités très au sérieux concernant ses devoirs de protection et de sécurité des missions et des organisations internationales. La situation générale en Suisse peut être considérée comme sûre malgré une augmentation des atteintes à la propriété. Ce phénomène a également affecté des biens de missions permanentes, d'organisations internationales ainsi que de membres de leur personnel. Les agressions avec dommages corporels demeurent très rares. Dans tous les cas, la police et le ministère public ont donné toute suite appropriée aux faits qui leur ont été rapportés.

4. Chili (4 juin 2012)

Le Chili a présenté un tableau illustrant les graves atteintes à la sécurité des missions diplomatiques chiliennes et faisant état des mesures prises à cet effet par le Ministère chilien des affaires étrangères.

Atteintes à la sécurité des missions diplomatiques chiliennes

<i>Description</i>	<i>Mesures de sécurité prises à la suite des incidents par le pays hôte</i>	<i>Mesures prises par le Ministère chilien des affaires étrangères</i>
<p>1. Ambassade du Chili à Mexico</p> <p>Depuis 2010, l'ambassade est la cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De lettres piégées; • De menaces téléphoniques; • De menaces anonymes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe contestataire, dénommé Núcleo insurrecto Sole-Baleno de las Células Autónomas de Revolución Inmediata-Praxedis G. Guerrero, a revendiqué l'envoi des lettres piégées. L'enquête a été menée par le groupe spécial d'enquête sur le terrorisme et le stockage et trafic d'armes, qui relève du Bureau du Procureur général adjoint chargé des enquêtes spéciales sur le crime organisé, lequel rend compte au Ministère de la justice. • La police locale assure l'escorte de l'Ambassadeur. • La police est en coordination permanente avec l'ambassade. • La police locale et des experts chiliens ont formé des fonctionnaires de l'ambassade à l'inspection et à la manipulation du courrier. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambassade est équipée de moyens de sécurité préventive tels que télévision en circuit fermé, alarmes antivol, alarmes incendie, contrôle d'accès et portes de sécurité. • Le courrier est inspecté à l'aide de détecteurs de métaux Garrett et au moyen d'autres procédures.
<p>2. Ambassade du Chili en Italie</p> <p>Le 23 décembre, l'agent local César Mella a été blessé après avoir ouvert une lettre piégée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe anarchiste Federazione Anarchica Informale a revendiqué l'attaque, que la police italienne a portée à l'attention de la juridiction compétente. • L'ambassade est protégée par la police en cas d'urgence. • L'ambassade demeure en contact permanent avec la police locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambassade est équipée de moyens de sécurité préventive tels que télévision en circuit fermé, alarmes antivol, alarmes incendie, contrôle d'accès et portes de sécurité. • Le courrier est inspecté à l'aide de détecteurs de métaux Garrett et au moyen d'autres procédures.
<p>3. Ambassade du Chili en Grèce</p> <p>En 2010-2011, l'ambassade a été la cible de lettres et colis piégés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La police locale enquête sur l'affaire et a attribué l'attaque au groupe anarchiste dénommé Conspiración de Núcleos de Fuego, actif en Europe. • L'ambassade demeure en contact permanent avec la police locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambassade est équipée de moyens de sécurité préventive tels que télévision en circuit fermé, alarmes antivol, alarmes incendie, contrôle d'accès et portes de sécurité.

<i>Description</i>	<i>Mesures de sécurité prises à la suite des incidents par le pays hôte</i>	<i>Mesures prises par le Ministère chilien des affaires étrangères</i>
<p>4. Ambassade du Chili en France</p> <p>Depuis 2010, l'ambassade est la cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De menaces téléphoniques; • De menaces anonymes; • D'actes de vandalisme sur les murs du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les attaques ont été signalées à la police locale. • L'ambassade et le consulat général demeurent en contact permanent avec la police locale. • La police envoie des agents de sécurité lorsque des manifestations pacifiques sont prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le courrier est inspecté à l'aide de détecteurs de métaux Garrett et au moyen d'autres procédures. • L'ambassade est équipée de moyens de sécurité préventive tels que télévision en circuit fermé, alarmes antivol, alarmes incendie, contrôle d'accès et portes de sécurité. • Le courrier est inspecté à l'aide de détecteurs de métaux Garrett et au moyen d'autres procédures.
<p>5. Ambassade du Chili en Argentine</p> <p>Le 1^{er} septembre 2011, un groupe d'environ 250 personnes ont organisé une manifestation violente devant l'ambassade, au cours de laquelle ils ont tiré à l'arme à feu, brisé des fenêtres et lancé des sacs de peinture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ces attaques ont été signalées à la police fédérale argentine • L'ambassade demeure en contact permanent avec la police locale. • La police locale envoie des agents de sécurité lorsque des manifestations pacifiques sont prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ambassade est équipée de moyens de sécurité préventive tels que télévision en circuit fermé, alarmes antivol, alarmes incendie, contrôle d'accès et portes de sécurité. • Le courrier est inspecté à l'aide de détecteurs de métaux Garrett et au moyen d'autres procédures.

En réponse à la série d'attaques décrites ci-dessus, le Ministère chilien des affaires étrangères a mis en place une procédure d'inspection du courrier à l'aide d'un détecteur de métaux ferreux. Pour ce faire, il a acquis 200 détecteurs de métaux Garrett et établi un protocole d'inspection méticuleuse, traduit en anglais, français, allemand et espagnol, le tout ayant été mis à la disposition de :

- 67 ambassades;
- 50 consulats généraux;
- 10 postes consulaires;
- 5 sections consulaires;
- 4 consulats;
- 5 missions auprès d'organisations internationales;
- 50 consulats honoraires.

Il convient de signaler que cette mesure préventive a permis de détecter des lettres piégées envoyées aux ambassades au Mexique, en Espagne et en Grèce, entre autres, qui ont été désactivées par les forces de police locales.

Il convient également de noter que, en 2010, le Ministère des affaires étrangères, ayant prévu ce risque, a décidé que les systèmes de sécurité dotés des fonctions décrites ci-dessous constitueraient la norme aux fins de la sécurité préventive de toutes les missions diplomatiques, consulaires et autres missions chiliennes à l'étranger. Ces systèmes permettent de surveiller les locaux au moyen d'un système de communication GPRS qui envoie un signal d'alarme directement sur le téléphone portable du responsable de la sécurité de la Mission, afin que ce dernier puisse s'enquérir de ce qui a déclenché l'alarme. Le système de sécurité comporte :

- Un système de télévision en circuit fermé, doté d'un enregistreur vidéo numérique, de caméras infrarouges et d'écrans de surveillance; ce système permet de conserver les images pendant 30 jours et a une autonomie de 30 minutes;
- Un système de contrôle électronique des accès et un portique de sécurité, qui empêche de pénétrer à l'intérieur des locaux sans autorisation et qui est relié au système anti-incendie, ce qui permet l'ouverture des portes en cas de déclenchement de l'alarme. Il a une autonomie de 24 heures;
- Un système anti-incendie associé à des extincteurs.

5. **Italie** (28 juin 2012)

L'Italie, se référant au rapport présenté par la République arabe syrienne le 17 mai 2012 (voir le paragraphe 2 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

Le 10 février 2012, l'ambassade de Syrie à Rome signalé au Ministère italien des affaires étrangères que des inconnus avaient pénétré dans ses bureaux. Le même jour, la préfecture de police de Rome, qui avait immédiatement été informée de l'affaire par le Bureau du protocole du Ministère, a fait savoir que, pendant la nuit, une douzaine de personnes de nationalité syrienne avait pénétré dans l'ambassade à l'aide d'une échelle, endommagé les bureaux et accroché à une fenêtre une banderole s'insurgeant contre la République arabe syrienne. La police a

immédiatement renforcé sa surveillance en vue de protéger les cibles diplomatiques et consulaires, les compagnies aériennes nationales, les offices de tourisme, les centres socioculturels, les représentations économiques et commerciales et les centres religieux syriens, ainsi que des particuliers et d'autres cibles possibles, et prévenir d'autres actes illicites.

La surveillance des bureaux diplomatiques et de la résidence de l'Ambassadeur a été immédiatement renforcée; deux carabiniers et une voiture de patrouille de la police nationale sont venus en renfort des deux soldats de l'armée italienne en faction 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Ceci a été promptement communiqué à l'ambassade syrienne à Rome.

Suite à l'événement intervenu le 10 février, les autorités italiennes de sécurité ont pris toutes les mesures jugées appropriées pour éviter de nouveaux incidents contre l'ambassade de Syrie; l'ambassade est promptement avisée des manifestations prévues devant ses bureaux (on compte à ce jour 10 manifestations depuis le 10 février) et des mesures de sécurité appropriées sont mises en œuvre à chaque occasion.

Tout nouveau développement dans les enquêtes en cours, particulièrement en ce qui concerne l'identification et la condamnation des auteurs des actes perpétrés le 10 février, fera l'objet d'un rapport actualisé.

6. **Allemagne** (6 juillet 2012)

L'Allemagne, se référant au rapport présenté par la République arabe syrienne le 17 mai 2012 (voir le paragraphe 2 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

Après que les murs de l'ambassade de la République arabe syrienne ont été maculés de peinture rouge dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2011, une procédure d'instruction a été lancée par le ministère public pour vandalisme. En outre, la fréquence des patrouilles mobiles de la police devant les locaux de l'ambassade a été accentuée.

Après l'assaut lancé contre l'ambassade de Syrie en fin de soirée, le 31 mai 2011, au cours duquel plusieurs individus ont forcé le portail de l'ambassade, pénétré dans le bâtiment, détruit des photos et volé un drapeau syrien (qui a été récupéré par la police et renvoyé à l'Ambassadeur le lendemain), la police a ordonné une protection permanente des biens et une barrière a été placée dans la rue. Une procédure d'instruction a été lancée par le ministère public pour infraction à la loi sur les réunions et manifestations, troubles à l'ordre public et atteinte aux drapeaux et symboles de pays étrangers.

Après l'assaut lancé contre l'ambassade de Syrie le 3 février 2012, au cours duquel une cinquantaine de personnes ont escaladé la clôture de l'ambassade, défoncé une porte à l'arrière de l'immeuble et endommagé les locaux, la police a rapidement refoulé et identifié les individus. Une procédure d'instruction a été lancée par le ministère public pour infraction à la loi sur les réunions et manifestations, troubles à l'ordre public et vandalisme.

Le Ministère fédéral des affaires étrangères a exprimé ses regrets sincères à l'ambassade de la République arabe syrienne pour ces incidents et a gracieusement offert de prendre à sa charge les travaux de remise en état.

Afin d'empêcher des manifestants de pénétrer à l'avenir dans les locaux de l'ambassade de Syrie, cette dernière a été invitée à surélever la barrière qui en protège l'entrée et qui n'est actuellement que d'environ un mètre de haut.

7. **Autriche** (9 juillet 2012)

L'Autriche, se référant au rapport qu'elle a présenté le 13 mai 2011 (voir A/67/126, par. 11) a communiqué ce qui suit :

En ce qui concerne l'incident intervenu le 21 mai 2010 en rapport avec la fête de charité annuelle du Groupe des femmes de diplomates qui se tenait dans la résidence de l'Ambassadeur d'Autriche à Téhéran, dont il est fait état dans une note verbale en date du 13 mai 2011, et plus particulièrement la présence non autorisée de policiers à l'intérieur de la résidence, il est à noter qu'à ce jour, en dépit de demandes répétées, les autorités iraniennes n'ont pas informé le Gouvernement autrichien des résultats de leur enquête.

Le 26 juillet 2011, des agents de la police diplomatique iranienne ont pris des clichés de femmes invitées à participer à un événement se déroulant à l'ambassade d'Autriche à Téhéran; ils ont noté leurs noms et coordonnées et les ont engagées, voire forcées, à ne pas s'y rendre.

Lors d'un événement se déroulant à la résidence de l'Ambassadeur d'Autriche en République islamique d'Iran, le 29 septembre 2011, les plaques d'immatriculation des voitures d'une vingtaine de personnes, garées en face de la résidence, ont été enlevées par des policiers en civil. Les agents en uniforme de la police diplomatique qui se trouvaient sur les lieux ne sont pas intervenus. Afin de récupérer ces plaques, les intéressés ont dû se présenter au poste de police, où il leur a été reproché d'avoir participé à l'événement; à cette occasion, ils ont été sommés de ne pas participer, à l'avenir, à des événements organisés par les missions diplomatiques étrangères, certains d'entre eux ayant été obligés de signer une déclaration à cet effet.

Le 7 octobre 2011, au cours d'une manifestation spontanée vers minuit, quelques personnes ayant défoncé la porte de la section consulaire de l'ambassade de Syrie à Vienne ont pénétré dans les locaux et endommagé du mobilier et du matériel de bureau. La police est arrivée sur les lieux en moins de cinq minutes, et plusieurs intrus ont été identifiés et mis en examen. L'un d'eux a été condamné à trois mois de prison avec sursis par un tribunal autrichien. Les dommages s'élèvent au total à 5 254,40 euros. L'Autriche a offert un paiement à titre gracieux, que l'ambassade a décliné. La surveillance policière des locaux de la Mission a été renforcée.

8. **Cuba** (13 juillet 2012)

Le Système de sécurité et de protection du corps diplomatique a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Aucun fait d'effraction avec violence n'a été recensé dans les enceintes diplomatiques. Les intrusions observées sont le fait d'individus isolés et non de groupes organisés;
- Diminution du nombre d'infractions pénales;
- Diminution du nombre de plaintes déposées par note verbale par les différentes antennes diplomatiques;

- Absence d'actes de violence;
- Absence de voies de fait contre des personnes;
- Les faits à déplorer sont de faible importance et peu inquiétants, en ce qu'ils se sont produits sur la voie publique, dans des espaces de loisir, sur des véhicules garés dans la rue sans la protection adéquate, ou dans d'autres contextes et circonstances imputables pour la plupart au personnel diplomatique lui-même;
- Amélioration du suivi et du contrôle des procédures d'enquête concernant les infractions commises à l'encontre des membres du corps diplomatique.

9. **Grèce** (19 juillet 2012)

La Grèce, se référant au rapport présenté par la République arabe syrienne le 17 mai 2012 (voir le paragraphe 2 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

Le 4 février 2012 dans l'après-midi, environ 70 personnes se sont rassemblées devant l'ambassade de la République arabe syrienne à Athènes; la moitié d'entre elles ont pris d'assaut le bâtiment de l'ambassade et arraché le drapeau syrien. La police grecque est immédiatement intervenue et a arrêté 12 individus, contre lesquels des poursuites judiciaires ont été engagées. En outre, les mesures de sécurité ont été renforcées en vue de protéger le bâtiment. Les autorités de la police ont donné une suite favorable aux demandes que l'ambassade a formulées ultérieurement pour que soit renforcée la sécurité.

10. **Grèce** (23 juillet 2012)

La Grèce, se référant au rapport présenté par le Chili le 4 juin 2012 (voir le paragraphe 4 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

Le 1^{er} novembre 2010, l'ambassade du Chili à Athènes a reçu un colis piégé contenant un engin explosif. Les autorités grecques ont été immédiatement mobilisées et ont efficacement contrôlé la situation. Le 3 novembre 2012, l'ambassade du Chili a, par note verbale, remercié le Ministère grec des affaires étrangères pour les conseils pertinents qu'il lui avait donnés et l'a prié de renforcer la sécurité, ce que la police grecque a fait.

Le 3 novembre 2010 également, le Ministère grec des affaires étrangères a de nouveau envoyé une circulaire à toutes les missions diplomatiques et tous les bureaux régionaux des organisations internationales, qui renfermait des conseils quant à la façon de déceler le courrier et les colis suspects; le 10 novembre, il a tenu une réunion d'information sur la question.

11. **Belgique** (21 août 2012)

La Belgique, se référant au rapport présenté par la République arabe syrienne le 17 mai 2012 (voir le paragraphe 2 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

L'ambassade de Syrie à Bruxelles a, effectivement, été la cible de plusieurs actes de vandalisme ainsi que d'une effraction ayant entraîné des détériorations tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

Les incidents rapportés au Ministère belge des affaires étrangères par l'ambassade de Syrie ont fait l'objet d'une instruction et d'un suivi. De plus, les autorités belges ont mis en œuvre des mesures de sécurité proactives.

Par ailleurs, des réunions spécifiques relatives à la protection de l'ambassade de Syrie ont été organisées avec la participation de l'ensemble des autorités compétentes en matière de sécurité en Belgique. L'organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) est fréquemment sollicité en vue d'évaluer le niveau de la menace à l'encontre de l'ambassade de Syrie, et d'adapter en conséquence les différentes mesures de sécurité organisées pour la protection.

L'enquête relative aux faits de tags ainsi que la mise en place d'un important dispositif policier a abouti à l'arrestation d'auteurs pris sur le fait. L'affaire est pendante devant les tribunaux belges.

La vitesse de réaction des agents de police appelés sur les lieux lors de l'effraction ayant entraîné le saccage de l'ambassade a permis l'interpellation de plusieurs personnes prises sur le fait. L'enquête judiciaire est en cours.

Les autorités belges examinent actuellement les possibilités de dédommagement pour les frais que les détériorations ont occasionnés.

Depuis l'effraction et la détérioration de l'extérieur et de l'intérieur de son bâtiment, l'ambassade de Syrie bénéficie de la surveillance permanente de la police au moyen d'un poste de police fixe. Les autorités belges mettent en place un dispositif additionnel lors de manifestations se déroulant devant l'ambassade. En outre, une vigilance accrue est accordée à la résidence de l'Ambassadeur de Syrie, qui fait l'objet de patrouilles de police fréquentes.

Les autorités belges de sécurité et de justice suivent ce dossier avec toute l'attention requise.

12. **Pologne** (27 août 2012)

La Pologne, se référant au rapport présenté par la République arabe syrienne le 17 mai 2012 (voir le paragraphe 2 ci-dessus), a communiqué ce qui suit :

La Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter les informations ci-après sur les procédures pénales en cours concernant les incidents touchant l'ambassade de la République arabe syrienne à Varsovie entre le 14 octobre 2011 et le 5 février 2012.

La Mission permanente tient à informer le Secrétaire général que des postes de police permanents de la brigade de la police métropolitaine chargée d'assurer la protection des missions diplomatiques ont été mis en place afin de limiter au minimum des incidents de ce type à l'encontre de l'ambassade de la République arabe syrienne et de la résidence de l'Ambassadeur à Varsovie.

La Mission permanente informera le Secrétaire général de l'issue définitive de toute procédure engagée à l'encontre des auteurs des infractions.

II. Vues exprimées par les États conformément au paragraphe 12 de la résolution 65/30 de l'Assemblée générale

13. La **Suisse** (22 mai 2012), **Cuba** (13 juillet 2012) et la **Turquie** (23 juillet 2012) ont exposé les mesures prises pour renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires ainsi que des missions et

des représentants jouissant du statut diplomatique auprès des organisations intergouvernementales internationales se trouvant sur leurs territoires respectifs¹.

¹ Le texte intégral des réponses peut être consulté sur le site Web de la Sixième Commission de l'Assemblée générale www.un.org/ga/sixth (soixante-septième session, « Examen des mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires »).